



Réunion plénière du 18 septembre 2013
Relevé de décisions

Version	Date	Modifications apportées	Diffusion
Version 1	19/09/13	Première rédaction par JLD	Secrétariat & bureau
Version 2	26/09/13	Relecture du bureau de la COVADIS	Comité
Version 3	10/10/13	Modifications apportées par le comité	Publique

Présents

Présidents	Invités
Pascal Douard – MEDDE – CGEDD	Thomas Montagne – Association DRC
Laurent Pavard – MAAF – CGAAER	Muriel Malleret – DRAAF Aquitaine SRISE
	Marie-Odile Simonot – DRAAF Bourgogne SRISE
	Elodie Salles – MEDDE DGALN
Comité	Catherine Rodolphe-Mérot – MEDDE DGALN
Francis Merrien – MEDDE CGDD/DRI – Chef de la MIG	Hélène Montelly – MEDDE DGALN
Gabrielle Fournier – DDT 04 – Directrice	Pierre Vigné – CETE Normandie-Centre
Pascal Géraut – DREAL Pays de Loire	
Nicolas Marchand – MEDDE SG/SPSSI	Secrétariat
Gilles Guillouet – MEDDE CPII/DO Sud-Ouest – CMSIG	Bernard Allouche – MEDDE CERTU/GNSI
Nicolas Marchand – MEDDE SG/SPSSI	Jean-Loup Delaveau – MEDDE CERTU/GNSI
Christophe Rousson – MAAF CERI – Chef du DIG	Richard Mitanchey – MEDDE CERTU/GNSI
Marc Léobet – MEDDE CGDD/DRI/MIG	
Amandine Lafferrairie – Conseil régional Aquitaine	

Excusés

Édith Vidal – DRAAF Picardie
François Salgé – MEDDE DGALN – Chargé de mission
Michel Collot – MAAF DGAL

Ordre du jour

1. Introduction
Accueil des nouveaux membres de la COVADIS, approbation du précédent relevé de décisions, certu.fr
2. Projets soumis à examen
 - a) Standard Sentier du littoral
 - b) Standard Véloroutes et voies vertes
3. Avancement de la standardisation des schémas régionaux de cohérence écologique SRCE
4. Avancement des standards relatifs à l'épidémiologie-surveillance
5. Travaux de mise à jour des fiches nationales du GéoREPERTOIRE

Documents associés

Les diaporamas et documents de travail présentés en réunion sont consultables en ligne dans la rubrique COVADIS du portail Géoinformations

<http://geoinfo.metier.i2/covadis-du-18-septembre-2013-a2572.html>

Relevé de décisions

1 Points introductifs

La COVADIS accueille trois nouveaux membres et leur souhaite la bienvenue :

- Pascal Douard, à la co-présidence de la commission en remplacement de Jean Bruneau ;
- Amandine Lafferrairie, en qualité de représentante des collectivités territoriales au sein du comité de la COVADIS, en remplacement de Joël Tignon ;
- Richard Mitanchey du CERTU, en remplacement dès le 1er octobre 2013 de Pierre Werny.

Le relevé de décisions de la précédente session plénière de la COVADIS est validé en séance.

Le nouveau site du Certu héberge dorénavant les géostandards de la COVADIS pour une publication unique de ces documents sur intranet et internet. Géo-informations et le site du CNIG conservent une rubrique sur la COVADIS en donnant accès aux documents par des liens hypertextes vers <http://www.certu.fr/les-geostandards-de-la-covadis-r15.html>.

2 Projet soumis à examen : Véloroutes et voies vertes

Thomas Montagne (DRC) intervient pour présenter l'observatoire national des véloroutes et voies vertes (ON3V), suivi d'une présentation des enjeux du géostandard.

La standardisation des données véloroutes s'inscrit dans un contexte d'échange de données entre les collectivités territoriales, maîtres d'ouvrage et gestionnaires de ces itinéraires cyclables et l'ON3V qui est géré par l'association des départements et régions cyclables.

L'observatoire agrège depuis 2007 les données véloroutes dans une base nationale. Un audit de cette base a mis en évidence des problèmes de qualité et d'exhaustivité des données. Une enquête auprès des collectivités gestionnaires a permis d'identifier les attentes de ces acteurs. Une analyse comparative des pratiques de nos voisins européens montre notamment que l'Allemagne est très avancée en matière de calcul d'itinéraires, et qu'aucun pays n'a de base de données nationale hormis les Pays-Bas.

Le standard Véloroutes et voies vertes vise à harmoniser la remontée des données en proposant un vocabulaire et une structure de données partagés décrivant le réseau par quatre concepts :

- le segment cyclable = un tronçon du réseau dont le découpage géographique a du sens en matière de gestion des véloroutes
- la portion cyclable = une partie spécifique d'itinéraire cyclable
- l'itinéraire cyclable = la véloroute
- le point de repère cyclable = quelques nœuds caractérisant le fonctionnement du réseau (intersection, bifurcation, début ou fin d'étape...)

Les objectifs retenus des données standardisés sont la planification et le suivi de l'avancement du réseau des véloroutes, l'observation des fréquentations et la valorisation touristique.

Le développement de services à l'utilisateur comme le calcul d'itinéraire n'a pas été retenu comme prioritaire dans cette première version du standard.

Marc Léobet rappelle que le calcul d'itinéraire est un cas d'utilisation prioritaire pour la directive INSPIRE.

D'une part, le standard devrait faire référence au règlement n°1089/2010 du 23 novembre 2010 relatif à l'interopérabilité des séries et des services de données géographiques, complété par le règlement n°102/2011 du 4 février 2011. D'autre part, le guide technique de la Commission européenne en vigueur est le document "INSPIRE Data Specification on Transport Networks - Guidelines v 3.1" du 03.05.2010.

Le règlement 1089/2010 s'appliquera au partage des données issues de ce géostandard dès leur production. A minima, si une logique de phasage est décidée, le standard devrait explicitement préparer la conformité à la réglementation. Plus généralement, la COVADIS devrait être éclairée sur l'écart entre le standard proposé et la conformité finale.

Bernard Allouche fait remarquer que peu d'outils sont aujourd'hui capables d'implémenter et d'utiliser la topologie demandée par INSPIRE. Le géostandard propose une approche plus pragmatique centrée sur l'usage (où la topologie n'intervient pas), consistant dans une première version à :

- limiter la quantité de données à saisir pour se conformer au standard,
- gérer la topologie par des règles de saisie géométrique (contiguïté des tronçons...)

Les remarques de Marc Léobet seront examinées en même temps que les commentaires reçus lors de la consultation.

Décision n° COVADIS_201309_01

La COVADIS demande qu'un appel à commentaires public soit réalisé sur le standard Véloroutes et voies vertes. Toutes les demandes d'évolution sur ce projet de standard seront traitées dans le cadre de cet appel à commentaires à paraître début octobre.

La mise en conformité du projet de standard devra se faire dans le cadre de cette procédure afin d'envisager une validation du document en janvier 2014.

3 Projet soumis à examen : Sentier du littoral

Hélène Montelly et Catherine Rodolphe-Mérot (DGALN) présentent la politique de libre accès au littoral portée par le ministère en charge de l'écologie. Ce libre accès à tous du littoral conduit à la mise en place d'un sentier sur le pourtour du littoral métropolitain et ultramarin. La réalisation du sentier du littoral est une mission assurée par les directions départementales des territoires et de la mer en lien avec les collectivités territoriales concernées.

Pierre Vigné (CETE Normandie-Centre) précise que la standardisation des données du sentier du littoral répond à un besoin de consolidation des données dans la base de données nationale dont le CETE assure la gestion. Les données consolidées servent au suivi de l'avancement du sentier du littoral et à la diffusion des données sur le Géolittoral.

Le standard proposé dépasse la simple description du sentier. Des informations sont ajoutées pour communiquer auprès de l'utilisateur comme les points d'accès au sentier, les services et équipements le long du parcours ou encore le niveau de difficulté de chaque tronçon.

Une analyse est à mener sur l'opportunité d'ajouter les points d'accès au rivage praticable depuis le sentier.

Le rattachement du thème sentier du littoral à un thème INSPIRE est discuté. La COVADIS considère que le sentier du littoral relève principalement du thème réseaux de transport de par sa fonction d'itinéraire pédestre. Et il est d'abord modélisé comme tel dans le projet de géostandard examiné.

Le sentier du littoral est générateur de servitudes longitudinales et transversales, ce qui pose la question du lien avec le standard SUP. Ce point est à traiter comme une dépendance entre deux thèmes à l'instar des PPR qui définissent à la fois des zones à risques et une servitude d'urbanisme. Les données du sentier du littoral devront alimenter la base de données sur les servitudes d'utilité publique dès lors qu'elles génèrent une SUP. La rédaction du standard devra prévenir les risques de double saisie de la même donnée en avertissant sur l'intérêt d'organiser un échange entre la cellule en charge des affaires littorales et la cellule en charge du suivi et porter-à-connaissance des servitudes.

L'objectif de la DGALN est d'assurer la mise à jour complète de la base de données nationale tous les deux ans. Chaque DDTM assure à son niveau une production des données du sentier du littoral en continu.

Décision n° COVADIS_201309_01

La COVADIS demande qu'un appel à commentaires public soit réalisé sur le standard Sentier du littoral.

La concertation se déroulera de début octobre à fin novembre de manière à prévoir sa validation en janvier 2014.

La cible de l'appel à commentaires correspond aux DDTM qui sont un réseau connu de la DEB. Les DDTM seront invitées à transmettre l'avis d'appel à commentaires aux collectivités avec lesquelles elles coopèrent sur ce sujet.

4 Avancement de la standardisation des schémas régionaux de cohérence écologique

Elodie Salles – MEDDE DGALN DEB – présente dans quel contexte le projet de standard sur les schémas régionaux de cohérence écologique se situe : contexte réglementaire et contexte de production de ces schémas co-pilotés par les Régions et les DREAL. Toutes les équipes régionales ont démarré la production de ces schémas. La disponibilité du standard fin 2013 ou au premier trimestre 2014 permettra aux six régions les plus avancées (IDF, NPDC, RA, PACA, BN, Alsace) de spécifier à leurs prestataires le rendu attendu.

Le projet de standard SRCE est très largement avancé mais il reste à finaliser le modèle, notamment dans ses liens avec d'autres géostandards (ENP, SANDRE etc). Il est peu probable dans ces conditions qu'il soit achevé pour être présenté en novembre 2013. En revanche une présentation en Janvier 2014 pour lancer l'appel à commentaires est impérative pour une validation en mars 2014.

En l'absence de Michel Collot, souffrant, les points 4 et 5 de l'ordre du jour sont renvoyés à la séance du 20 novembre.

Prochaines réunions plénières
le **20 novembre 2013** de 10h00 à 13h00
au ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie
Tour Voltaire, Paris la Défense – Salle 03.35

La première session 2014 est fixée au **22 janvier 2014** dans cette même salle.